

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La sécurité de l'approvisionnement: une requête commune des branches de l'électricité, du gaz naturel et du pétrole**

Communiqué de presse du Forum suisse de l'énergie du 11 mai 2011

*EFCH. Les milieux politiques et la société vont bientôt devoir prendre d'importantes décisions en matière de politique énergétique. Ils devront assurer la sécurité de l'approvisionnement entre le risque nucléaire résiduel, le changement climatique et la pénalisation de l'économie nationale au sein de la compétition mondiale. Pour cela ils devraient connaître le point de vue des associations qui sont responsables de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Les présidents des associations faîtières de l'électricité, du gaz naturel et du pétrole ont présenté une liste des dix principales requêtes qui devraient être prises en compte dans un débat fondé.*

1. Les conditions-cadres de l'approvisionnement énergétique sont fixées par la société et la politique, et non par l'économie énergétique. Cette dernière a pour mission d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Elle doit être à tout moment en mesure de fournir à l'économie et à la population l'énergie dont elles ont besoin, et ce à un prix abordable et de bonne qualité.
2. La Suisse doit créer des conditions-cadres fiables sur le long terme afin que la sécurité de l'approvisionnement puisse être assurée entre les trois maux ci-après: le risque nucléaire résiduel, le changement climatique et la pénalisation de l'économie nationale au sein de la compétition mondiale.
3. Le passage à un système énergétique faisant davantage appel aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique est annoncé et soutenu par l'économie énergétique. La transition devrait toutefois prendre plusieurs décennies.
4. L'électricité va devenir plus rare et plus chère en Suisse et dans les pays voisins. Associée à une plus grande efficacité énergétique et une plus grande production issue d'énergies renouvelables, seule une solution basée sur des centrales électriques en Suisse est judicieuse sur le plan de l'économie nationale.
5. Le gel des demandes d'autorisation générale va entraîner un retard de plusieurs années et exige des solutions de remplacement pour éviter que les besoins en électricité ne puissent plus être couverts. En plus du maintien de l'exploitation

des centrales nucléaires existantes, la construction de quelques centrales à gaz sera probablement nécessaire. Les émissions de CO<sub>2</sub> supplémentaires doivent pouvoir être compensées à l'étranger.

6. L'industrie gazière suisse est en mesure de fournir, au besoin, l'énergie requise pour assurer une partie supplémentaire de la production d'électricité. A long terme, ce ne sont toutefois pas les grandes centrales à cycle combiné au gaz naturel qui sont prioritaires mais le couplage chaleur-force.
7. Notre pays doit aussi pouvoir se permettre du point de vue de l'économie nationale de procéder à une réorganisation du système d'approvisionnement en électricité. Cela signifie que les centrales nucléaires existantes ne doivent pas être mises hors service prématurément et que le coût élevé de la mise en place de réseaux intelligents (Smart Grids) ainsi que les avantages du rôle de plaque tournante de l'électricité doivent être pris en compte.
8. Avec le pompage-turbinage, la plaque tournante de l'électricité revêt une nouvelle importance en tant qu'«écobatterie» de l'Europe. Condition requise: un nombre suffisant de centrales de production en Suisse et le développement des capacités de réseau.
9. La libéralisation complète du marché de l'électricité en Suisse est probablement un préalable pour que la Suisse puisse solidement s'intégrer dans le paysage énergétique européen.
10. Un abandon, du moins provisoire, d'une production d'électricité pratiquement exempte de CO<sub>2</sub> exige une loi sur le CO<sub>2</sub> qui permet de tenir compte des mesures volontaires ainsi que la participation au marché international d'échange des quotas d'émission. Il faut en revanche rejeter une politique industrielle planifiée ou un contingentement avec des taux de réduction annuels.

**Remarque pour les rédactions:**

**Les dix principales requêtes sont expliquées en détail dans la version longue du communiqué.**

*Pour toute question:*

*Jürg E. Bartlome, Secrétaire général du Forum suisse de l'énergie, 079 356 27 56.*